

Longue randonnée Renseignements supplémentaires



La longue randonnée à skis est une activité privilégiée pour découvrir le milieu naturel du parc national des Monts-Valin. Les itinéraires de plusieurs jours demandent une bonne maîtrise des techniques de skis et une grande préparation. Les conditions climatiques sont changeantes et vont de clémentes à difficiles. Le skieur doit être apte à se déplacer **dans tous les types de conditions**.

Le changement des conditions peut faire varier de façon importante le niveau de difficulté d'un tronçon. Par exemple, il semblera facile par temps clément en progressant sur une trace durcie par le passage des groupes précédents. Après une abondante chute de neige, il est nécessaire de se relayer pour faire la trace. Il est alors essentiel d'entreprendre la journée très tôt : il faut être prêt à redoubler d'ardeur.

Pour chaque étape, il faut évaluer sa progression et envisager de revenir sur ses pas si la moitié du parcours n'a pu être faite durant la première moitié de la journée.

Lorsqu'un skieur n'arrive pas à suivre la piste, il doit retourner au refuge occupé la nuit précédente.

On passe la nuit en refuge, le camping d'hiver n'étant pas autorisé.

Important :

- La tarification d'accès au parc doit être acquittée par le randonneur.
- Pour passer la nuit dans le parc national des Monts-Valin, une autorisation de séjour est obligatoire. La réservation d'une place en refuge procure au randonneur le droit de coucher pour une date donnée.
- Étant donné la forte demande en certaines périodes, il n'est pas possible de modifier son itinéraire et sa réservation en cours de route : une planification rigoureuse est de mise.
- Les sentiers de longue randonnée passent par plusieurs milieux alpins. Dans ces milieux ouverts, comme partout ailleurs dans le parc, il est interdit de sortir des sentiers.
- Il n'y a pas de patrouille systématique dans ces secteurs. Chaque randonneur est responsable de sa sécurité. Les frais encourus lors des opérations de recherche et de sauvetage sont à la charge du bénéficiaire (celui-ci devrait vérifier au préalable si ses assurances couvrent ces risques). Nous vous suggérons de lire le dépliant *Prudent de nature* disponible sur demande.
- **Il est interdit de faire des feux à l'extérieur** aux abords des refuges ou le long du sentier.

Les sentiers

La longue randonnée à skis et à raquettes se pratique sur des sentiers qui ne sont pas entretenus mécaniquement. Une carte topographique à l'échelle 1 : 20 000 du parc national des Monts-Valin (comprenant les sentiers et infrastructures) est en vente au Centre de découverte et de services du parc. Le numéro des [cartes topographiques gouvernementales](#) à l'échelle 1 : 50 000 qui couvre le parc est : 22D10. Les infrastructures (refuges, sentiers, campings) n'apparaissent pas sur cette carte.

L'hébergement le long du sentier

Les refuges sont des bâtiments munis d'isolation disposant des commodités suivantes : lits, matelas, tables, chaises, poêle à bois et bois de chauffage. Une toilette sèche se trouve à proximité. Tous les refuges ont huit places. Il s'agit d'un hébergement communautaire: les groupes partagent les lieux.

L'approvisionnement en eau peut se faire dans les divers cours d'eau le long du sentier. Dans plusieurs situations, il est préférable de faire fondre la neige pour obtenir son eau.



Prenez note qu'aucune vérification de la qualité de l'eau n'est faite dans ces points d'eau. Celle-ci peut ne pas être potable. Il est recommandé de traiter et/ou de filtrer l'eau.

Tous les déchets doivent être rapportés par les randonneurs. Cette règle est de mise le long du sentier et dans les refuges.